



**AGERROUTE SENEGAL**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



## **Avis d'Appel d'offres**

### **Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification**

#### ***Sélection d'un prestataire pour l'organisation de la colonie de vacances pour les enfants du personnel d'AGERROUTE Sénégal : Edition 2019***

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « Le Soleil » du 20 décembre 2018.
2. AGERROUTE Sénégal a obtenu de l'état du Sénégal des fonds dans le cadre du Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA) et dans le cadre de son budget, afin de financer son budget de fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour « la sélection d'un prestataire pour l'organisation de la colonie de vacances pour les enfants du personnel »
3. AGERROUTE SENEGAL sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : organisation de la colonie de vacances édition 2019 sur la Petite Côte (entre Somone et Saly Portugal).
4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de AGERROUTE SENEGAL sise à la rue David Diop angle rue Fann Résidence Dakar BP 25242 Dakar Fann, Téléphone 33 869 07 51, Télécopie 33 864 63 50, Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn); [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn); [catthiam@ageroute.sn](mailto:catthiam@ageroute.sn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9h à 17h.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel durant les trois dernières années à compter de 2015 égal au moins à 90 000 000 F CFA.
- b) Avoir réalisé avec satisfaction durant les cinq dernières années à compter de 2014 au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de 50 000 000 F CFA chacun. Ces marchés devront être justifiés par des attestations de satisfécit dûment signés par les maitres d'ouvrages.
- c) Disposer d'une ligne de crédit auprès d'un établissement financier d'un montant minimum de 30 000 000 F CFA.
- d) Disposer d'un personnel suivant : directeur de collectivités éducatives, moniteurs, maître nageur et adjoint sanitaire (médecin ou infirmier d'état) répondant aux qualifications spécifiées dans le programme d'activités.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après AGEROUTE SENEGAL rue David Diop angle rue F Fann Résidence BP 25242 Dakar Fann contre un paiement non remboursable de **vingt cinq mille (25 000) FCFA** par versement au compte numéro **SN153 01301 301090002540 64** ouvert au nom de AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise aux Almadies. Un exemplaire du DAO sera disponible pour être consulté gratuitement par les candidats qui le désirent à compter du 06 mai 2019.

8. Les offres devront être soumises au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE sise à l'adresse ci-dessus au plus tard le **08 juin 2019 à 10h 30mn**. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus à **08 juin 2019 à 10h 30mn**. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **1 200 000 FCFA** valide jusqu'à vingt-huit (28) jours à compter de la fin de validité des offres. Les offres demeureront valides pendant une durée de **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

**Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE**